

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 02 mars 2010

L'AN deux mille dix, le **deux** du mois de **mars** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier HOULES, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 24 février 2010 au nombre prescrit par la loi.

Présents : MM. Didier HOULES, Bernard ESCUDIER, Marc MONTAGNÉ, Françoise MIALHE, José GALLIZO, Joëlle ALQUIER, Jacques BELOU, Henri COMBA, Annie RAYNAUD, Jeannette MARTY, Jean-Claude TISSIER, Huguette CAZETTES, Gérald MANSUY, Monique ZAMBON, Philippe PAILHE, Gisèle JEAY, Anne-Marie AMEN, Jérôme PUJOL Serif AKGUN, Céline CABANIS, Eric LEBOUUC, Fatiha YEDDOU-TIR, Mathias GOMEZ, Dominique BERTE.

Procurations :

Jeanne GLEIZES	à	Bernard ESCUDIER
Françoise ROQUES	à	Annie RAYNAUD
Geneviève VIDAL	à	Françoise MIALHE
Philippe PUECH	à	José GALLIZO
Farid TIRAOU	à	Marc MONTAGNE

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Françoise MIALHE.

* * *

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2010 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGETS ANNEXES DU SERVICE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES LOTISSEMENTS COMMUNAUX
--

BUDGET PRINCIPAL

Conformément à la loi n°92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale, le débat d'orientation budgétaire est une formalité substantielle, dont la tenue doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Budget est un des actes politiques majeurs d'une collectivité. Même si le Débat d'Orientations Budgétaires n'est pas encore le Budget Primitif de la Ville, il est déjà le reflet des grandes orientations décidées par les élus de la majorité.

En application de l'article L1111-2 complété par la loi d'orientation pour la Ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003, un rapport sur les actions menées dans la ZUS dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale est joint en annexe.

Dans le cadre de ce débat d'orientations budgétaires, il est proposé :

- *D'étudier :*
 - le contexte économique et financier de la Loi de Finances 2010,
 - La situation financière de la Ville d'Aussillon
- *De préciser :*
 - Les possibilités financières de la commune,
 - L'évolution du fonctionnement communal et des projets d'aménagement.

I.1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DES BUDGETS 2010

◆ *Loi de Finances 2010*

La loi de finances 2010 a pris en compte une situation économique très difficile. Elle a également réformé en profondeur le régime de la fiscalité locale, par la suppression de la taxe professionnelle.

Les éléments suivants issus du vote de la Loi de Finances pour l'exercice 2010 auront un impact sur le budget de l'année :

- Fiscalité : revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales servant de base d'imposition des taxes directes locales. Le coefficient d'actualisation sera pour les propriétés bâties et non bâties de 1,012. Pour l'exercice 2009, cette revalorisation avait été de 1,025 pour le bâti et de 1,015 pour le non bâti.
- Dotations de l'Etat : La norme d'évolution fixée dans le cadre de la Loi de Finances pour 2010 est de 0,6% pour l'ensemble des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Cependant, comme pour l'année 2009, le nouveau mode de comptabilisation de la population, lié à la réforme des modalités de recensement de 2008, induit une nouvelle diminution de la population aussillonnaise. La population DGF pour 2010 affichera une nouvelle baisse d'environ 20 habitants. La Dotation Globale de Fonctionnement intègre cette baisse, ce qui représente une diminution de 0,48 % de la DGF 2010 par rapport à celle de 2009.
- L'hypothèse d'inflation de la loi de Finances pour 2010 est de 1,2%. Compte tenu de l'évolution actuelle de la situation économique nationale, cette hypothèse de croissance des dépenses de fonctionnement a été retenue pour la préparation du budget de la commune, au niveau des charges de fonctionnement courant.

◆ *Le plan de relance de l'économie de 2009*

Le Fonds de Compensation de la TVA : Comme l'année précédente, possibilité est donnée aux collectivités de bénéficier du versement anticipé du FCTVA dû au titre de l'année 2009 pour cet exercice et non pas en 2011. Cette possibilité n'a pas été écartée pour cette préparation budgétaire. Le montant élevé du FCTVA relatif à l'année 2008 permet néanmoins un bon financement de la section d'investissement pour ce nouvel exercice 2010. La collectivité dispose en outre d'une large trésorerie qui ne l'oblige pas à recourir à un versement anticipé du FCTVA ou à l'ouverture d'une éventuelle ligne de trésorerie.

Pour autant, la collectivité évaluera la possibilité d'une éventuelle mobilisation du FCTVA anticipé en fonction des critères retenus par l'Etat - non transmis à l'heure actuelle - et du montant des dépenses d'équipement arrêté au Budget Primitif.

◆ *La réforme de la fiscalité locale*

La suppression de la taxe professionnelle entraîne un profond bouleversement de la fiscalité des collectivités et de leurs groupements. Ainsi, la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier non bâti perçues par le Conseil général et la taxe sur le foncier non bâti perçue par la Région sont désormais transférées aux établissements publics de coopération intercommunale. L'apparition de la fiscalité ménage au sein des EPCI devrait à moyen terme induire un profond changement dans les arbitrages de fiscalité des exécutifs locaux.

I.2. LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE D'AUSSILLON AU 31 DECEMBRE 2009

➤ *Le fonctionnement*

○ *Dépenses*

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution des dépenses communales à travers les ratios financiers par habitant calculés sur la base des comptes administratifs.

Il montre également la position relative de notre commune par rapport aux communes situées dans la même strate démographique au sein de la Région.

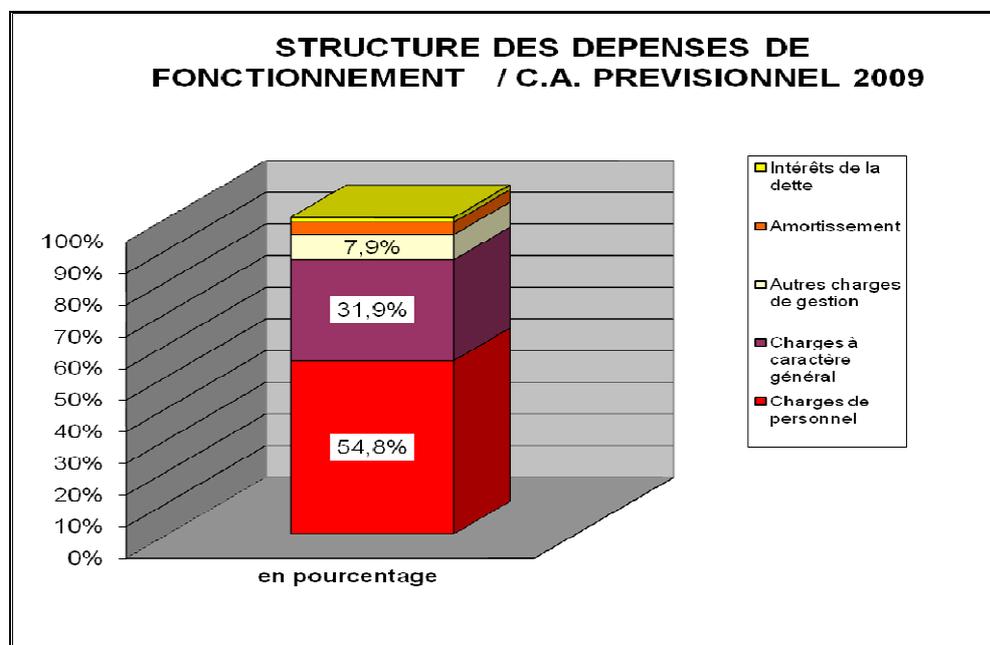
<i>Ratios Financiers</i>	<i>Aussillon CA 2007</i>	<i>Aussillon CA 2008</i>	<i>Aussillon CA 2009</i>	<i>5000-10000 Hts Midi Pyrénées données CA 2007</i>
Dépenses réelles de fonctionnement / habitant	486 €	491.58 €	524,82 €	813,00 €
Dépenses de personnel / habitant	296 €	284.69 €	300,99 €	431,70 €
Recettes réelles de fonctionnement / habitant (hors produit exceptionnels)	585 €	616 €	654,09 €	997,00 €
Encours de la dette / habitant	19 €	162 €	177 €	843,00 €

Le tableau montre :

Du point de vue des dépenses :

- ◆ Dépenses totales : croissance du ratio des dépenses réelles du Budget Principal de la commune au cours de l'exercice 2009 de 6,76%. Ce chiffre s'explique par la prise en compte d'une baisse de la population qui augmente automatiquement le ratio par habitant (passage de 7076 en 2008 à 6876 en 2009, dont l'impact représente plus de la moitié de la croissance du ratio) cumulé à une croissance des charges à caractère général de 3,61%.
- ◆ Dépenses de personnel : Augmentation des dépenses de personnel de 2,74% essentiellement liée :
 - à des remplacements d'agents en arrêt de maladie, remboursés dans le cadre des assurances statutaires.
 - à l'impact sur une année pleine de la refonte des échelons des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.

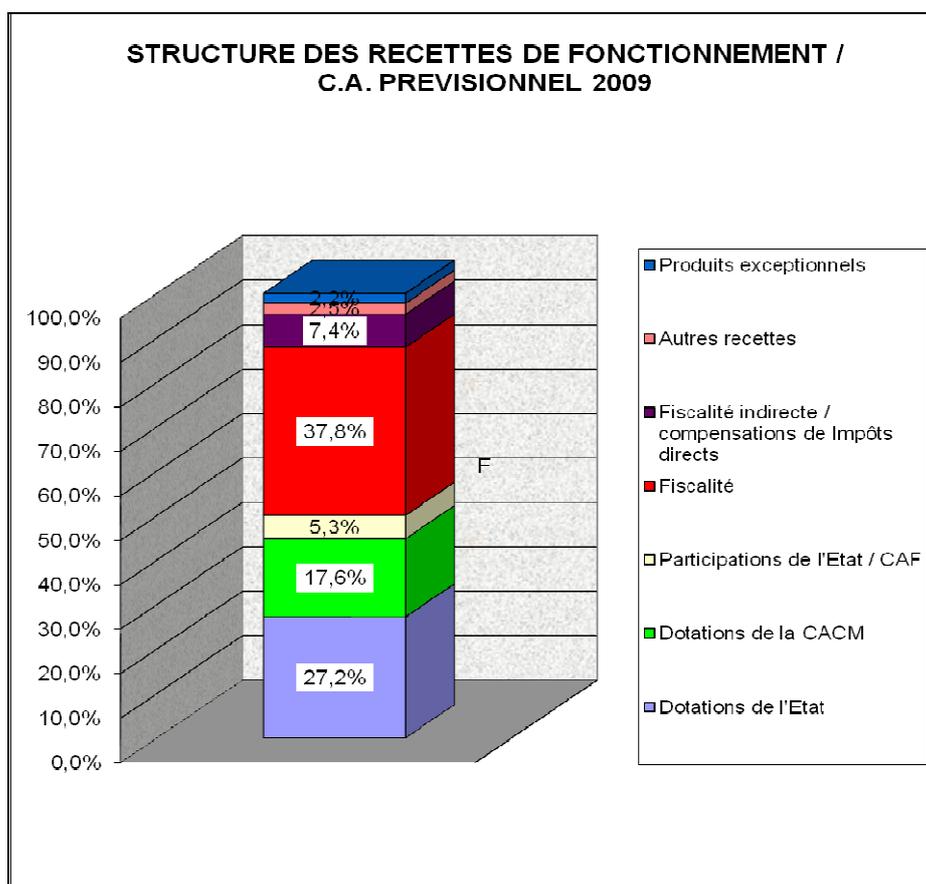
Globalement, les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



Les dépenses de fonctionnement restent très en deçà de la moyenne de la strate.

- *Recettes*
- ◆ Les recettes réelles de fonctionnement – hors recettes exceptionnelles -perçues par habitant ont augmenté de 6,18 % entre les exercices 2008 et 2009. Comme pour les dépenses de fonctionnement, la baisse de population induit mécaniquement une croissance du ratio de plus de la moitié. Au final, les recettes réelles ont cru pour un montant de 138.000 €, correspondant pour partie à :
 - ✓ la perception de 35.000 € de subventions dans le cadre de la convention de Gestion Urbaine de Proximité du quartier de la Falgalarié.
 - ✓ la croissance de la fiscalité, effets base et taux confondus pour un montant de 71.000 € environ,
- ◆ Les recettes exceptionnelles ont été très faibles en 2009 (13.000 €), aucune cession de terrain n'ayant été réalisée.

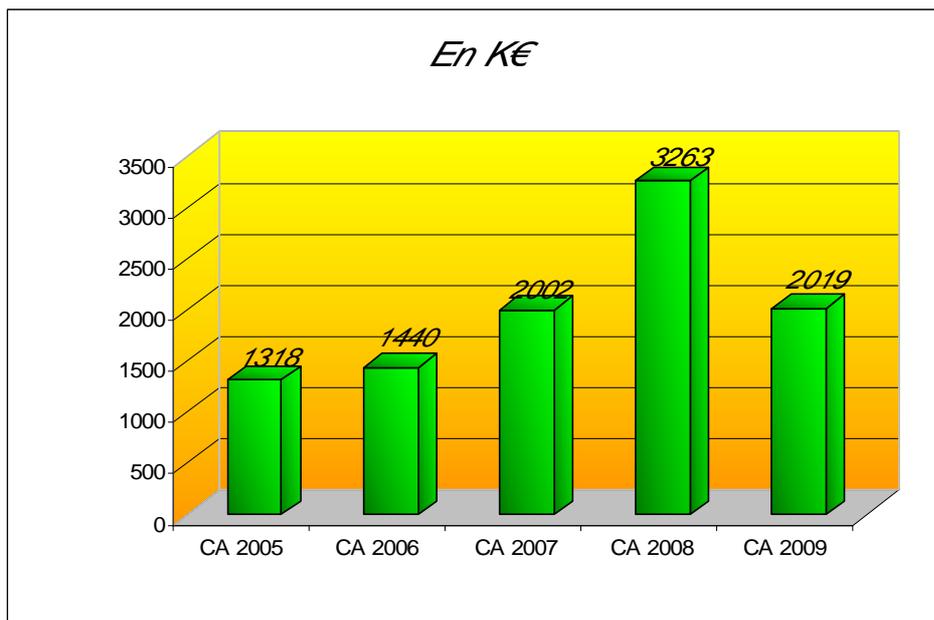
Globalement, les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :



Tout comme pour les dépenses de fonctionnement, les recettes de fonctionnement restent très en deçà de la moyenne de la strate en Midi-Pyrénées.

➤ *Les dépenses d'équipement*

Le graphe dessous dresse un état rétrospectif des dépenses d'investissement mandatées sur les exercices précédents (travaux en régie inclus) :



Pour 2009, la Commune a réalisé des dépenses d'investissement à hauteur de 2 019 000 €. La collectivité a maintenu son effort d'investissement, à un niveau cependant inférieur à l'année exceptionnelle qu'était 2008.

Le maintien, relativement élevé pour la Commune, des dépenses d'investissement s'explique par la réalisation des travaux relatifs au programme pluriannuel :

- La réalisation du bassin de rétention de 3 500 m³,
- La construction de la nouvelle salle de CLAE des Auques,
- L'achèvement du bassin de 12 500 m³ et réseau pluvial intercepteur,
- L'achèvement du Schéma d'assainissement communal : réalisation de la part pluviale et voirie du schéma.

Les dépenses d'investissement ont baissé de 41 % pour l'exercice 2009.

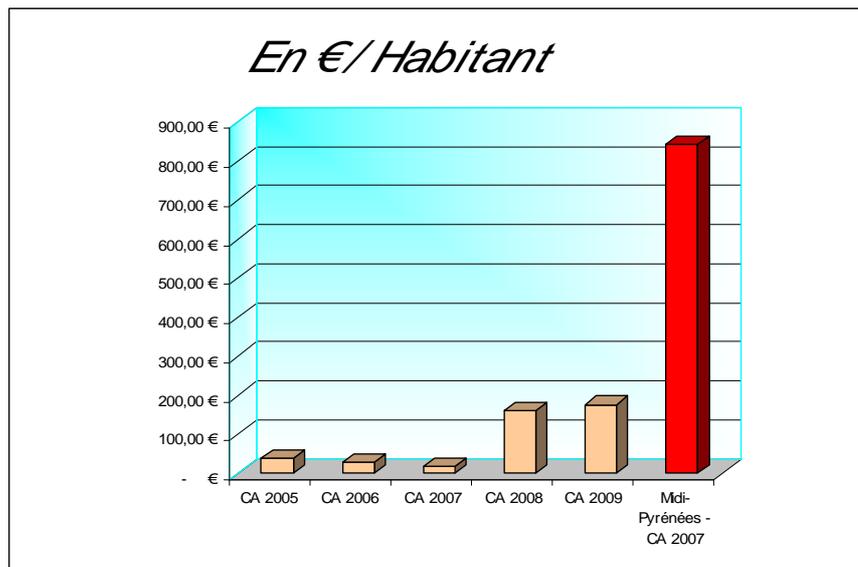
Ces dépenses d'équipements 2009 ont été financées par les subventions et participations reçues (724 K€), l'emprunt (135 K€), l'autofinancement net 2009 (745 K €), les dotations et charges à répartir (446 K€).

La capacité de financement (ou épargne de gestion), qui représente l'excédent résultant du fonctionnement, hors intérêts de la dette, est utilisable pour financer les opérations d'investissement. Pour Aussillon, elle était de 868 K€ en 2009.

Cette épargne de gestion est affectée en priorité au remboursement de l'annuité de l'emprunt.

Au final, le faible endettement de la collectivité a permis de dégager une épargne nette qui a autorisé en 2009 un autofinancement du programme d'investissement à hauteur de 745 K€.

➤ *L'endettement*



- Afin de faire face à des dépenses supplémentaires liées à l'achèvement du réseau intercepteur (réalisation, à la demande de la SNCF, d'un fonçage sous la voie ferrée), la commune a emprunté 135.000 €, le tirage ayant été effectué sur le solde de l'emprunt Caisse d'Épargne ouvert en 2007.
- L'encours de la dette au 31 décembre 2009, est de 1.217.740,93 €, soit un montant de 177,10 € par habitant. Même en augmentation, ce chiffre est à rapprocher de l'endettement moyen des communes de même strate démographique en Midi-Pyrénées qui était, en 2007, de 843 € par habitant.
- Pour 2010, il pourrait être envisagé un appel à l'emprunt en fonction de l'évolution des marchés financiers et notamment de l'évolution des taux d'intérêt à moyen terme.

II. POSSIBILITES FINANCIERES ET EVOLUTION DES FINANCES DE LA VILLE POUR 2010

La préparation budgétaire pour 2010 est réalisée dans un contexte socio-économique très dégradé, sans réelle marge de manœuvre.

A ce titre, la volonté de contraindre les dépenses non exogènes a été forte. Elle se caractérise par une faible croissance des dépenses facultatives, une croissance des dépenses de personnel minorée par des recettes liées et par un programme d'investissement contraint.

LE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

◆ Le personnel

Il est prévu sur l'exercice 2010 une enveloppe de 2.170.800 € pour les dépenses de personnel, qui correspond à une augmentation de 2.64 % par rapport au Budget Primitif 2009. Les hypothèses de préparation budgétaire sont les suivantes :

- Au niveau structurel :
 - Augmentation de la valeur du point d'indice de 0,5 % au 1^{er} juillet ;
 - Diminution du taux de cotisation « accidents du travail » qui passe de 2,17 % à 1,94 % ;

- Taux de cotisation de l'assurance du personnel CNRACL inchangé soit 3,05% ;
 - Avancement de grades et effet « GVT » (Glissement Vieillesse Technicité),
 - Les mouvements de personnels (départs –arrivées).
 - o Au niveau conjoncturel :
 - Remplacement de deux agents en arrêt de maladie pour une année entière et une demi-année.
 - Intégration du personnel de coordination du dispositif PRE ainsi que deux animatrices à hauteur de 38.850 € environ (ces dépenses sont intégralement remboursées).
- Le montant de ces dépenses est estimé à 55.800 €.

- Autres dépenses de fonctionnement :

- ❖ Charges à caractère général :

Pour l'exercice 2010, il est prévu une ouverture des crédits dévolus aux charges à caractère général en hausse de 1,17 % environ par rapport au Budget Primitif de l'exercice précédent.

- ❖ Autres charges de gestion courante

Concernant les autres charges de gestion courante, il est envisagé de reconduire l'enveloppe des subventions accordées aux associations à son niveau de réalisation budgétaire de 2009, majoré de 0,5%. Toutefois une prévision complémentaire de 6.000 € sera ajoutée afin de rembourser l'association « Loisirs, Education & Citoyenneté, Grand Sud » dans le cadre des chantiers de la convention de GUP. Ces dépenses sont prises en charge par l'Etat. Le montant des subventions serait de 146.000 € environ.

Afin de respecter les termes du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales (notamment son article 2), une prévision de subvention complémentaire de 80.000 € est intégrée pour cet exercice à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement », afin de rembourser l'association « Loisirs, Education & Citoyenneté, Grand Sud » à laquelle nous devons désormais facturer la mise à disposition des personnels communaux.

- ◆ La politique de la Ville

La loi 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine fait obligation aux communes sur le territoire desquels sont situées une ou plusieurs ZUS de présenter un rapport à leur assemblée délibérante lors du débat annuel sur les orientations budgétaires, sur les actions qui sont menées dans ces zones, les moyens qui y sont affectés et l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités. Le rapport sur les actions menées sur la ZUS de la Falgalarié constitue l'annexe du présent document.

LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement de la commune proviennent essentiellement :

- des dotations de l'Etat et de la Communauté d'Agglomération Castres Mazamet,
- de la fiscalité locale.

Dotations de l'Etat

- ◆ *La Dotation Globale de Fonctionnement*: Comme expliqué dans la première partie, la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2010 poursuit la baisse entamée en 2009. Au final, les quatre parts de cette dotation ont été évaluées comme suit :

- Dotation population : versement d'un montant de 640.161 €, en hausse de 0,29 % par rapport à 2009.

- Dotation superficie : versement de 3,23 € maximum par hectare en plaine et de 5,37 € maximum par hectare en zone de montagne. Elle sera pour Aussillon de 5.512 €.
- Dotation « Compensation part salaires » : Elle sera d'un montant de 68.386 €, en baisse de 0,3% par rapport à 2009.
- Dotation de garantie : elle sera de 353.442 €, en baisse de 2% par rapport à 2009.

Cette DGF nous a été notifiée. Par rapport à l'exercice précédent, où elle était de 1.072.647 €, la DGF diminue de 0,48 % pour un montant prévu de 1.067.501 €.

- ◆ *La Dotation de Solidarité Rurale*: Le montant de la DSR n'a pas encore été notifié à la commune. En l'absence de cette information, le montant retenu est identique à celui perçu au cours de l'exercice précédent, soit 74.481 €.
- ◆ *La Dotation Nationale de Péréquation*: Cette dotation a été perçue en 2008 puis en 2009. Les critères retenus en 2010 n'ayant pas été communiqués, ce débat d'orientations budgétaires ne prend pas en compte cette dotation.

Dotations de la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet

- ◆ L'Attribution de Compensation
L'Attribution de compensation ne sera pas modifiée pour l'exercice et reste à hauteur de 627.743 €.
- ◆ La Dotation de Solidarité Communautaire
Conformément au budget de la CACM, la DSC sera stable pour l'exercice 2010 avec un montant estimé de 158.300 €. Pour mémoire, l'attribution de cette dotation est décidée chaque année par le Conseil d'Agglomération.

La fiscalité directe

- ◆ Les taxes
Les taux des trois impôts ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) sont très bas par rapport à la moyenne départementale et nationale. Il est envisagé de les augmenter de 1,5% en 2010. De fait, le produit fiscal attendu serait de l'ordre de 1.744.331 €. Ce chiffre est retenu sur l'hypothèse d'une augmentation des bases :
 - de 2,22 % pour la taxe d'habitation,
 - de 0,21 % pour le foncier bâti,
 et d'une diminution des bases de 3,58 % pour le foncier non bâti.

Le tableau ci-dessous permet de comparer l'évolution de fiscalité de notre commune par rapport aux communes du département situées dans la même strate démographique.

<i>Fiscalité</i>	<i>Année 2008</i>	<i>Année 2009</i>	<i>Année 2010 (hypothèse DOB)</i>	<i>Taux communaux au niveau départemental - 2009</i>
<i>Taux Taxe d'Habitation</i>	7,75%	7,91%	8,03%	11,75%
<i>Taux Foncier Bâti</i>	20,72%	21,13%	21,45%	24,49%
<i>Taux Foncier Non Bâti</i>	52,13%	53,17%	53,97%	74,50%

- ◆ Les allocations compensatrices
Elles regroupent l'ensemble des allocations versées par l'Etat suite à exonération fiscale. Pour cet exercice, le montant des allocations :
 - augmente de 10% sur la part relative à la taxe d'habitation (80.900 €).
 - diminue de 9,75 % sur la part relative à la compensation des exonérations de foncier bâti et non bâti (57.500 €).

- Les allocations relatives à la taxe professionnelle n'étant actuellement pas connues, l'hypothèse retenue est une baisse de cette allocation de 5.000 €, qui passerait de 22.439 € à 17.000 € environ.

Au final, les allocations compensatrices devraient avoisiner la somme de 155.000 € en 2010, soit une baisse de 2,47 % par rapport à l'année précédente.

L'INVESTISSEMENT

Trois axes de financement sont envisagés pour l'exercice 2010 :

- L'utilisation de l'épargne disponible (ou capacité de financement disponible) et du fonds de roulement pour financer l'investissement classique,
- La mobilisation éventuelle d'un emprunt contracté afin de financer le programme pluriannuel en fonction des opportunités liées à l'évolution des taux d'intérêts à moyen terme.
- L'éventuelle mobilisation du FCTVA anticipé en fonction des critères retenus par l'Etat et du montant des dépenses d'équipement prévu au Budget Primitif.

LES DEPENSES

Le programme d'investissement est estimé à 2.050.000 €. Il devrait ainsi être en baisse de 9,2 % par rapport au Budget Primitif précédent. Cette baisse est essentiellement liée à l'aboutissement de programmes importants sur 2009.

L'état des restes à réaliser est de 1.314.169 € au 31/12/2009.

Les marchés en fin ou en cours de réalisation sont :

- Le réaménagement du quartier Voltaire,
- L'achèvement du paiement du marché relatif à la réalisation du bassin de 12 000 m³ et son réseau.
- L'achèvement du paiement du marché relatif à la première tranche du programme pluriannuel d'assainissement (part pluvial et part voirie),

Deux nouvelles opérations de travaux devraient être lancées au cours de cet exercice, à savoir :

- le réaménagement de l'avenue de la Montagne Noire,
- le lancement de la seconde tranche du programme pluriannuel d'assainissement (part pluvial et part voirie)

A noter que la commune assurera la couverture du ruisseau dans le cadre de l'opération de résorption de la friche industrielle « Carrosserie Mazamétaine » (part équipement public) avant la réalisation de l'immeuble d'habitation par l'Immobilière Midi Pyrénées – SAVT.

LES RECETTES

❖ L'ouverture des crédits relatifs aux recettes d'investissement, hors amortissement et emprunt d'équilibre, devrait avoisiner la somme de 648.000 € :

- La Taxe Locale d'Équipement : elle est estimée à 17.000 € pour 2010. Cette taxe, fixée à 3% pour la commune, est prélevée suite à l'instruction des permis de construire délivrés sur la commune. Le montant de la taxe est calculé par rapport au type de bâtiment construit et sa Surface Hors Œuvre Nette (SHON).
- Subventions d'équipement : 200.000 €. Le montant de ces crédits correspond principalement :
 - ✓ A l'inscription partielle de la participation du Conseil Général pour la réalisation de l'opération « résorption de la friche industrielle – Carrosserie Mazamétaine » (50.000€).
 - ✓ A l'inscription de la participation du conseil Général et du Conseil Régional dans le cadre de la Convention Territoriale d'Agglomération pour l'opération de réaménagement de l'avenue de la Montagne Noire (150.250 €).

- Le Fonds de compensation de la TVA : 431.000 €. La dotation pour l'exercice augmentera de 172.000 € environ. Cette augmentation de la dotation est liée à la hausse du montant des dépenses d'investissement 2008 – hors acquisitions - par rapport à celles de l'exercice 2007.
- ❖ Une inscription exceptionnelle de 318.000 € est également prévue. Elle correspond notamment aux ventes probables suivantes :
 - Cession de terrains situés dans la zone de la Rougearié à la Communauté d'Agglomération,
 - Cession de parcelles dans le cadre de la résorption de la friche Azaïs, sise rue Voltaire, et du futur aménagement du quartier.
 - Cession comptable des parcelles dévolues au budget annexe pour l'aménagement du lotissement rue Voltaire.

Le tableau ci-dessous expose les grands équilibres budgétaires du Budget Principal de la commune.

GRANDS EQUILIBRES DU D.O.B. 2010

<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; background-color: #f8d7da;"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">3 873 K€</td> </tr> <tr> <td>Charges à caractère général</td> <td style="text-align: right;">1215</td> </tr> <tr> <td>Charges de personnel</td> <td style="text-align: right;">2710</td> </tr> <tr> <td>Charges financières</td> <td style="text-align: right;">59</td> </tr> <tr> <td>Participations et contingents</td> <td style="text-align: right;">395</td> </tr> <tr> <td>Autres dépenses</td> <td style="text-align: right;">34</td> </tr> </table>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>		3 873 K€		Charges à caractère général	1215	Charges de personnel	2710	Charges financières	59	Participations et contingents	395	Autres dépenses	34	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; background-color: #f8d7da;"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">4 645 K€</td> </tr> <tr> <td>Produits du domaine</td> <td style="text-align: right;">143</td> </tr> <tr> <td>Impôts et taxes</td> <td style="text-align: right;">2709</td> </tr> <tr> <td>Dotations et Subventions</td> <td style="text-align: right;">1584</td> </tr> <tr> <td>Produits exceptionnels</td> <td style="text-align: right;">11</td> </tr> <tr> <td>Autres produits</td> <td style="text-align: right;">198</td> </tr> </table>	<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>		4 645 K€		Produits du domaine	143	Impôts et taxes	2709	Dotations et Subventions	1584	Produits exceptionnels	11	Autres produits	198
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>																													
3 873 K€																													
Charges à caractère général	1215																												
Charges de personnel	2710																												
Charges financières	59																												
Participations et contingents	395																												
Autres dépenses	34																												
<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>																													
4 645 K€																													
Produits du domaine	143																												
Impôts et taxes	2709																												
Dotations et Subventions	1584																												
Produits exceptionnels	11																												
Autres produits	198																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; background-color: #d4edda;"> <tr> <td>Autofinancement dégagé</td> <td style="text-align: right;">772</td> </tr> </table>	Autofinancement dégagé	772	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; background-color: #d4edda;"> <tr> <td>Autofinancement dégagé</td> <td style="text-align: right;">772</td> </tr> </table>	Autofinancement dégagé	772																								
Autofinancement dégagé	772																												
Autofinancement dégagé	772																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; background-color: #d4edda;"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">2 140 K€</td> </tr> <tr> <td>Remboursement du capital</td> <td style="text-align: right;">20</td> </tr> <tr> <td>Dépenses d'équipement</td> <td style="text-align: right;">2 050</td> </tr> <tr> <td>Travaux en régie</td> <td style="text-align: right;">70</td> </tr> </table>	<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>		2 140 K€		Remboursement du capital	20	Dépenses d'équipement	2 050	Travaux en régie	70	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; background-color: #d4edda;"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">1 368 K€</td> </tr> <tr> <td>Emprunt d'équilibre</td> <td style="text-align: right;">394</td> </tr> <tr> <td>Subventions</td> <td style="text-align: right;">200</td> </tr> <tr> <td>Produits des cessions</td> <td style="text-align: right;">318</td> </tr> <tr> <td>FCTVA / TLE</td> <td style="text-align: right;">456</td> </tr> </table>	<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>		1 368 K€		Emprunt d'équilibre	394	Subventions	200	Produits des cessions	318	FCTVA / TLE	456						
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>																													
2 140 K€																													
Remboursement du capital	20																												
Dépenses d'équipement	2 050																												
Travaux en régie	70																												
<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>																													
1 368 K€																													
Emprunt d'équilibre	394																												
Subventions	200																												
Produits des cessions	318																												
FCTVA / TLE	456																												

En milliers d'Euros - dépenses réelles uniquement (y compris travaux en régie)

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2010 LES BUDGETS ANNEXES

◆ BUDGET "ASSAINISSEMENT"

Ce budget achève pour cet exercice sa profonde mutation structurelle :

- La nouvelle station d'épuration est désormais en pleine activité, après avoir connu une phase de rodage en 2009.
- La première phase de mise en conformité du réseau d'assainissement s'est achevée en 2009 et la seconde phase sera entamée au cours de l'année 2010.

○ *En section d'exploitation :*

- Au niveau des dépenses réelles, les inscriptions budgétaires devraient augmenter de 4.3 % environ, afin d'ajuster les dépenses relatives à l'entretien de la nouvelle station ainsi que la gestion en année pleine de la filière d'évacuation des boues mais également la nouvelle charge d'intérêts des emprunts mobilisés en 2008.
- Au niveau des dépenses d'ordre, les dotations aux amortissements augmenteront de 9.310 € environ pour l'exercice 2010, cette croissance est due tant à l'amortissement de dépenses réalisées sur la station d'épuration qu'à l'amortissement de dépenses réalisées sur le réseau.
- En recettes, la redevance d'assainissement est maintenue à son niveau de 2009. La Participation de Raccordement à l'Egout est inscrite pour un montant estimé de 32.000 € correspondant à une estimation de 26 permis de construire délivrés.

Au total, la section d'exploitation passera de 271.000 € à 283.500 €.

○ *En section d'investissement :*

- La section d'investissement diminuera à nouveau en 2010, passant d'un prévisionnel 2009 de 431.000 € à un prévisionnel de 246.000 €. Le programme 2010 consistera à lancer les travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement vannes dans le cadre de la seconde tranche du programme pluriannuel d'assainissement (ossature Est) et à réhabiliter le silo à boues de la station.
- En recettes, la subvention de l'Agence de Bassin Adour Garonne relative à la réhabilitation du silo à boues sera inscrite.

● BUDGET « EAU »

La *section d'exploitation* augmente de 7.000 €, tant en dépenses qu'en recettes, pour l'exercice 2010. Cette augmentation provient du paiement de la nouvelle charge d'intérêts liée à l'emprunt mobilisé en novembre 2008 et à l'accroissement des charges d'amortissement suite à travaux sur le réseau. Cette dépense est intégralement remboursée par le SIVAT.

Il est envisagé d'inscrire en *section d'investissement*,

- La mise en conformité de la station de production des Montagnès, dont la commune est copropriétaire avec la commune de Mazamet.
- La réalisation des travaux d'adduction d'eau potable concomitants au réaménagement de l'avenue de la Montagne Noire,
- La réalisation des travaux d'adduction d'eau potable concomitants au lancement de la seconde tranche du programme pluriannuel d'assainissement.

Le montant de la section d'investissement devrait être de 177.000 €.

Conformément aux statuts du SIVAT, l'investissement sera financé par un emprunt.

- **BUDGET « LOTISSEMENT COMMUNAL »**

Ce budget sera clôturé à l'occasion du vote du Compte administratif 2009. Les écritures nécessaires ont toutes été passées au cours de l'exercice 2009.

- **BUDGET « LES JARDINS DE VOLTAIRE »**

Ce budget a été créé en 2009 afin de distinguer les opérations de viabilisation et de cession des parcelles dans le cadre de l'aménagement de la rue Voltaire. Le montant de ces travaux devrait être inférieur à 40.000 € HT.

Compte tenu des opérations comptables de suivi de stock, ce budget annexe présentera une ouverture de crédit en section de fonctionnement à hauteur de 207.000 € et en section d'investissement à hauteur de 103.000 €.

Le prix des parcelles sera fixé par le Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal d'Aussillon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 2 mars 2010, sous la présidence de Monsieur Didier HOULES, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites le 24 février 2010 au nombre prescrit par la loi, pour débattre des orientations budgétaires 2010.

AMENAGEMENT URBAIN RUE VOLTAIRE – ECHANGE DE TERRAINS COMMUNE/STE COTRAMA – AUTORISATION DE DEMARRAGE DES TRAVAUX A LA SOCIETE COTRAMA

Vu les délibérations en date du 17 juillet 2008, du 30 juillet et du 16 décembre 2009,

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 17 juillet 2008 il a accepté de conclure une promesse d'échange de terrains sous seing privé entre la Commune et la Sté COTRAMA en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement urbain rue Voltaire. Par délibérations en date du 30 juin et du 16 décembre 2009, cette promesse d'échange de terrains a été prorogée au 31 décembre 2009 puis au 31 mars 2010.

Par courrier en date du 11 février 2010, la société COTRAMA a adressé à la Commune une demande d'autorisation pour démarrer son opération sur les terrains privés communaux. Il s'agit en l'occurrence des parcelles cadastrées AN 292 et AN 39.

Considérant que cette autorisation permettrait à la société Cotrama de lever les conditions suspensives à l'échange des terrains, permettant par la suite à la collectivité d'entamer son opération de réaménagement de la voie et de réalisation d'un nouvel espace public, il est proposé de donner une suite favorable à la demande.

Sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **autorise** la Société Cotrama à démarrer ses travaux d'aménagement sur les parcelles communales AN 292 et AN 39.

VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION A UN STAGIAIRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La présente délibération annule et remplace la délibération en date du 10 février 2010 portant versement d'une gratification à un stagiaire de l'enseignement supérieur.

Vu la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu le décret n° 2006-1093 du 29 août 2006 pris pour l'application de l'article 9 de la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

Vu le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise,

L'article 9 alinéa 2 de cette loi dispose que lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois consécutifs, celui-ci fait l'objet d'une gratification, qui n'a pas le caractère d'un salaire.

Le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise précise que la gratification est due au stagiaire à compter du 1^{er} jour du premier mois de stage et versée mensuellement.

La Commune vient de répondre favorablement à la demande de stage d'une étudiante en Master 2 "Sciences de la Vie et de l'Environnement" et l'a chargée, dans le cadre de ce cursus universitaire, de définir des pistes de travail pour la mise en œuvre d'une politique de développement durable à l'échelle locale. La durée prévue pour ce stage est de 26 semaines à compter du 1^{er} mars 2010.

Pour se conformer à la législation en vigueur, M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de verser à la stagiaire une gratification de 417,09 euros mensuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- **de verser** à la stagiaire une gratification de 417,09 euros mensuels à compter du 1^{er} mars 2010 pour une période de 26 semaines.
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2010 de la commune – chapitre 012 "charges de personnel".

COMPTES RENDUS DE DECISIONS – ART. L.2122-23 DU C.G.C.T.

Conformément à l'art L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises (cf : tableau annexé), dans le cadre de la délibération en date du 28 mars 2008 et du 11 février 2009 lui donnant délégation de pouvoir – art. L.2122-22.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.